

Des sujets de préoccupation pour le corps politique

La nécessité d'affirmer le droit des femmes à l'avortement

- D'un océan à l'autre, les femmes des États-Unis contestent le renversement de Roe c. Wade
– Peggy Morton –
- L'affirmation des droits des femmes au Canada ne doit pas entrer dans la catégorie des « pensées et prières »
– Hilary LeBlanc –

L'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest

- Promouvoir l'industrie de guerre au nom d'une « économie verte »
– Fernand Deschamps –
- Le gîte de minéraux critiques de Nechalacho dans les Territoires du Nord-Ouest
- Le gisement de cobalt-or-bismuth-cuivre de Nico
- Les composants des batteries lithium-ion

La nécessité d'affirmer le droit des femmes à l'avortement

D'un océan à l'autre, les femmes des États-Unis contestent le renversement de Roe c. Wade

– Peggy Morton –



Depuis la divulgation, le 2 mai, du projet d'avis de la Cour suprême des États-Unis (SCOTUS) et son plan de renverser *Roe c. Wade*, d'immenses rassemblements ont eu lieu dans des villes

partout au pays. Des centaines de milliers de femmes d'un bout à l'autre des États-Unis ont pris position et prennent la parole pour exiger leur droit aux soins de santé et leurs droits particuliers en tant qu'êtres humains responsables de la naissance et de l'éducation des enfants. La réponse à la fuite de la décision du projet d'avis de la SCOTUS a été rapide et forte. Une journée nationale d'actions a eu lieu le 14 mai, avec plus de 380 événements du Maine à Hawaï. Les manifestantes se sont rassemblées à New York, Washington, Los Angeles, Austin et Chicago, ainsi que dans des centaines d'autres événements partout au pays.

Des actions ont eu lieu en octobre dernier dans pas moins de 660 villes, petites et grandes, affirmant, comme l'ont dit les organisatrices, que « nous n'abandonnerons jamais notre vision de justice reproductive, pour un accès sans bornes à l'avortement et à tout ce dont nous avons besoin pour soutenir nos familles et leur permettre de s'épanouir et de vivre en santé. »

Le site américain *Politico* a publié un exemplaire du projet d'avis initial rédigé par le juge de la Cour suprême des États-Unis Samuel Alito, nommé par les républicains. L'opinion exprimée laisse entendre qu'une majorité de juges sont prêts à inverser *Roe c. Wade* – la décision de 1973 qui a essentiellement tranché que le droit à la vie privée touche aussi aux choix de reproduction tels que l'avortement et a rendu légaux les avortements aux États-Unis.



Selon le projet d'avis divulgué, la décision de 1973 était contestable sur le plan constitutionnel, « totalement fallacieuse dès le départ » et son raisonnement « particulièrement faible ». On y plaide que la décision de 1973 a eu des « conséquences dommageables » en divisant la nation entre les factions anti-avortement et pro-choix et en privant les représentants du pouvoir de réglementer cet acte. La question est remise entre les mains des législatures d'États, dont plusieurs ont adopté des lois limitant grandement l'avortement ou l'interdisant complètement. Près de la moitié des États américains ont des lois en attente qui imposeraient de vastes interdictions à l'avortement, et plusieurs États ont de plus en plus limité l'accès à l'avortement depuis plusieurs années.

Roe c. Wade est la décision charnière touchant aux droits de reproduction des femmes. La Cour suprême avait décidé que la constitution des États-Unis protège le droit des femmes enceintes de choisir de mettre fin à une grossesse sans avoir à subir une quantité excessive de restrictions gouvernementales. Ainsi, elle a annulé de nombreuses lois américaines au fédéral et dans les États.

Avant *Roe c. Wade*, par laquelle les lois rendant l'avortement illégal ont été renversées, les femmes mouraient et subissaient de graves complications médicales dues à des avortements clandestins, et un tabou s'est imposé pour empêcher même de discuter des conséquences de cette violation des droits. C'est ce qui s'est produit au Canada et ce qui est présentement le cas dans plusieurs pays. Le mouvement des femmes a brisé le silence, a fait éclater au grand jour cette attaque contre les droits des femmes et a déclaré que le droit des femmes de décider doit être défendu.

Le projet d'avis divulgué se rapporte à une loi du Mississippi qui a été adoptée avant l'avis de la Cour suprême en décembre 2021. La loi stipule que les avortements sont illégaux après 15 semaines, même en cas de viol et d'inceste. D'autres États, en particulier dans le sud et le Midwest, ont aussi limité l'accès à l'avortement. Vingt-deux États ont des lois interdisant

l'avortement et elles entrèrent en vigueur si la SCOTUS abolit *Roe c. Wade*.



En septembre 2021, le Texas a adopté une loi qui interdit tout avortement après six semaines, alors que dans la plupart des cas la femme ne sait même pas à ce moment-là si elle est enceinte. Cela comprend aussi les grossesses suivant un viol ou l'inceste, même lorsque la victime est un enfant. La loi autorise les citoyens privés à poursuivre en justice quiconque « aide ou se rend complice » d'un avortement interdit. Si un citoyen privé remporte une telle poursuite, il a le droit de réclamer des personnes qu'il a traînées en justice 10 000 dollars, y compris les frais juridiques.

Les lois au Texas et au Mississippi font partie d'attaques à grande échelle contre les femmes et les enfants et leurs droits en santé, y compris le manque de sécurité dans les écoles, le

manque de garderies et les mesures ciblant les nombreuses personnes forcées à rester dans des camps de détention à la frontière et ailleurs au pays, et plus encore.

Le droit d'une femme de décider si elle sera mère, et à quel moment, lui appartient. Les droits appartiennent à la détentrice du fait qu'elle est un être humain. Les tribunaux ont la responsabilité de défendre ce droit et les législatures de promulguer des lois qui le garantissent.

Au coeur de cette lutte de chaque instant est le droit humain aux soins de santé pour toutes et tous, et la satisfaction des besoins des femmes et des enfants doit être au coeur de la prestation de ces soins. Cela comprend le droit à la planification familiale, y compris l'avortement, les soins à la mère pendant la grossesse et post-partum (après la naissance), des congés de maternité payés, les arrangements nécessaires pour les mères allaitantes sur les heures de travail, et le droit qui appartient à toutes et à tous à des soins de santé de qualité payés et livrés par les fonds publics.

Les femmes partout aux États-Unis sont déterminées à faire reculer cet assaut d'envergure contre les droits. Elles prennent la parole en leur propre nom et affirment leurs droits en réclamant des gouvernements qu'ils les respectent.

L'affirmation des droits des femmes au Canada ne doit pas entrer dans la catégorie des « pensées et prières »

– Hilary LeBlanc –

Partout aux États-Unis, les femmes ont réagi immédiatement à la décision de la Cour suprême qui a fait l'objet d'une fuite et selon laquelle une majorité de juges sont prêts à renverser l'arrêt *Roe v. Wade* (1973), en prenant la parole, en organisant des rassemblements et des campagnes. La décision *Roe v. Wade* a donné une protection constitutionnelle au droit des femmes de décider de poursuivre ou d'interrompre une grossesse. En réponse à une question posée dans le cadre de l'émission *Power & Politics* de la CBC, la ministre de la Famille du Canada, Karina Gould, a déclaré que les femmes des États-Unis seraient les bienvenues au Canada pour se faire avorter.

Si des femmes des États-Unis viennent au Canada pour se faire avorter, le service leur sera offert, a-t-elle dit.



Ce que cela signifie n'est pas clair pour les Canadiens. Il est inconcevable que les femmes pauvres de n'importe quel État américain puissent se permettre de se rendre au Canada, et en particulier les femmes pauvres des États du Sud. Et comme on estime que moins de 40 % des citoyens américains sont titulaires d'un passeport, l'absence de passeport constitue un autre obstacle pour de nombreuses femmes, même si elles vivent près de la frontière. Il semble donc que la déclaration de la ministre n'ait qu'une valeur de propagande pour dire que le gouvernement canadien défend les droits des femmes. Karina Gould a néanmoins dû admettre que le système de santé du Canada est si déficient qu'il ne peut répondre aux besoins des Canadiennes en matière d'avortement, sans parler de ceux des femmes des États-Unis.

La ministre l'a admis quand elle a dit que même si le Canada restera ouvert aux Américaines qui veulent un avortement, « l'un des facteurs préoccupants, ici, c'est qu'il y a beaucoup de Canadiennes qui ne vivent pas près d'une grande ville au Canada, mais qui accèdent souvent à ces services aux États-Unis. Je suis très préoccupée par la fuite d'hier. Je suis très préoccupée par ce que cela signifie, particulièrement pour les femmes américaines, mais aussi pour les femmes canadiennes. »

Il ne reste pas moins que 54 ans après que le parlement a envisagé pour la première fois de modifier la loi canadienne pour légaliser l'avortement, les droits reproductifs des femmes sont loin d'être protégés de manière adéquate au Canada. L'accès à l'avortement reste restreint en raison du manque d'encadrement et des compressions et privatisations qui ont lieu dans le cadre de l'offensive antisociale. Un rapport de 2016 du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme signalait un manque d'accès à l'avortement et à la contraception abordable au Canada et demandait au gouvernement d'agir.

L'avortement est un service de santé médicalement nécessaire, mais les femmes qui vivent en dehors des grandes villes canadiennes sont confrontées à des obstacles importants. Par exemple, en Ontario, les services d'avortement ne sont disponibles qu'à Toronto, Ottawa et trois villes du sud-ouest de l'Ontario. Ce service de santé n'est offert que dans cinq villes des Prairies et trois des provinces de l'Atlantique. Par conséquent, de nombreuses femmes doivent voyager en dehors de leur communauté, parfois sur de grandes distances, sans que les frais de déplacement, d'hébergement et autres soient couverts et remboursés. Outre le manque d'accès géographique, un nombre croissant de personnes au Canada n'ont aucune couverture de soins de santé, notamment les travailleurs sans papiers, de nombreux travailleurs migrants, les étudiants internationaux et les « travailleurs invités ».

Même avant la pandémie, l'offensive néolibérale a créé de longues listes d'attente pour les procédures et les soins médicaux et chirurgicaux, et les gens ont du mal à trouver un médecin de famille, passant parfois des années à attendre. La pandémie a aggravé la crise et créé des problèmes encore plus aigus de rapidité d'accès.

L'inquiétude de la ministre concernant le renversement du droit à l'avortement aux États-Unis et ses conséquences pour le Canada ne se traduit pas par des mesures visant à réparer le système de santé au Canada. En fait, pour les libéraux et les autres gouvernements des partis cartellisés, les droits restent toujours une abstraction, même face aux faits. Justin Trudeau a dit de la fuite au sujet du renversement possible de *Roe v. Wade* : « Le droit de choisir est un droit de la femme, point final. Chaque femme au Canada a droit à un avortement sécuritaire et légal. Nous ne cesserons jamais de protéger et de promouvoir les droits des femmes au Canada et dans le monde. »



C'est devenu une marque de commerce du gouvernement Trudeau que de professer l'adhésion à des idéaux élevés politiquement corrects, mais lorsqu'il s'agit de ses actes, la prétention « de protéger et de promouvoir les droits des femmes » n'est pas assortie de garanties dans le monde matériel. L'hypocrisie des libéraux se manifeste sur tous les fronts, surtout lorsqu'il s'agit du sort des femmes qui ont besoin d'un logement, d'une garderie, d'un emploi et d'un soutien matériel de toutes sortes. L'hypocrisie est également visible dans le cas de la négation des droits des femmes autochtones. Lorsque le gouvernement a été confronté au fait que si environ 5 % des femmes canadiennes sont autochtones, les femmes autochtones représentent maintenant la moitié de la population des détenues fédérales, Marion Buller, commissaire en chef de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, a mis le doigt sur le problème. Elle a déclaré que la réponse du ministre responsable « tombe dans la catégorie des pensées et des prières. Il n'y a rien. »

C'est la lutte militante des femmes depuis de nombreuses années qui a permis d'affirmer des droits, dont le droit à l'avortement, et de forcer les gouvernements à abolir les lois qui violent le droit des femmes de décider. Avec la propagation de la violence par des considérations idéologiques aux États-Unis, on peut également craindre que celle-ci ne se propage au Canada et que les femmes n'aient à se défendre une fois de plus contre cette violence. Il ne faut pas que cela se produise. Les gouvernements doivent être tenus responsables de la protection des femmes, avec les investissements nécessaires pour garantir l'accès à tous leurs besoins de santé et à ceux de leurs enfants, notamment en défendant les droits reproductifs des femmes et tout ce qui est nécessaire à l'épanouissement des familles.

Le respect des droits reproductifs des femmes signifie que tous les services dont elles ont besoin doivent être accessibles, gratuits, de haute qualité, dispensés par des professionnels de la santé dont le bien-être est pris en compte, et disponibles dans un environnement sûr et en temps voulu.

L'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest

Promouvoir l'industrie de guerre au nom d'une « économie verte »

– *Fernand Deschamps* –

Récemment, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario, tout comme le Québec et d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux, se sont engagés à augmenter l'approvisionnement en minéraux essentiels qui profiteront à l'économie de guerre des États-Unis. Les Canadiens ne sont pas consultés lorsque des accords sont conclus entre les États-Unis et le Canada et ils s'opposent à l'exploitation et au pillage des ressources naturelles au profit de la production de guerre.

Les provinces et territoires canadiens et le Québec sont déjà des sites d'extraction de minéraux critiques pour l'industrie de guerre des États-Unis, notamment l'uranium, le nickel, le cobalt, le scandium, etc. L'extraction d'autres minéraux critiques, dont le lithium, les éléments de terres rares (ETR) et le graphite, commencera bientôt en Colombie-Britannique, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que le gouvernement fédéral, se plient déjà en quatre pour fournir aux oligopoles miniers les infrastructures, les subventions et les allègements fiscaux que ces riches intérêts privés recherchent. C'est ce qui ressort du témoignage de Simon Moores, directeur général de Benchmark Mineral Intelligence, fait en février 2021 devant le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes.

Certains de ces projets sont à un stade préliminaire d'exploration tandis que d'autres ont commencé l'extraction et la production de minéraux critiques tels que les ETR ainsi que des éléments pour les batteries lithium-ion comme le lithium, le graphite, le cobalt, le manganèse et le nickel.

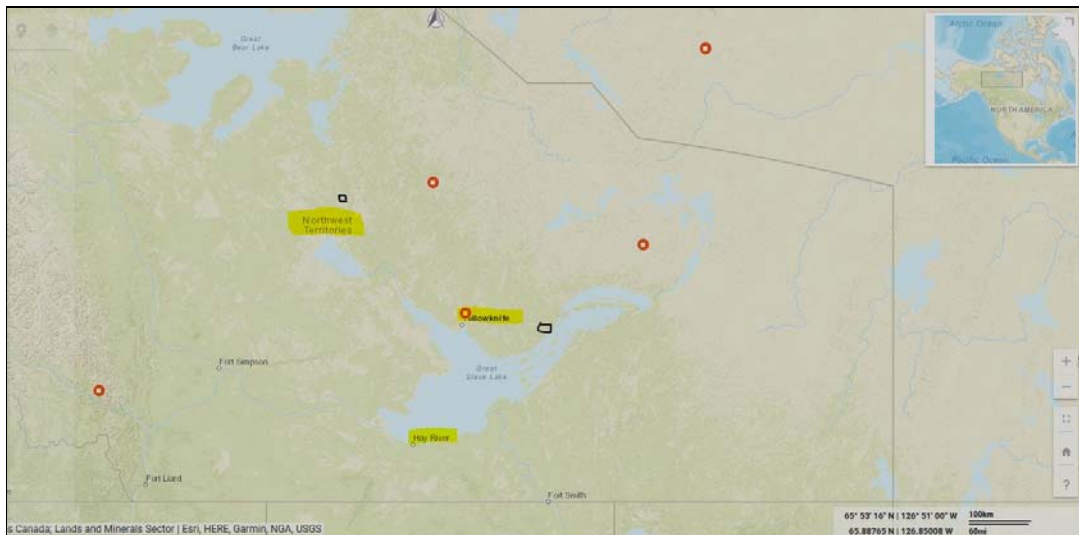
Les deux articles qui suivent sont deux exemples de projets d'exploitation minière près de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour ce qui est devenu des « minéraux essentiels à la sécurité nationale » des États-Unis, ainsi que du Royaume-Uni, de l'Australie et de l'Union européenne.

En mars 2021, le département du Commerce des États-Unis a lancé un programme visant à aider les sociétés minières et les fabricants de batteries américains à s'implanter au Canada. Selon le département du Commerce, cette initiative s'inscrit dans une stratégie visant à stimuler la production nord-américaine de minéraux utilisés dans la fabrication des véhicules électriques et à « contrer la domination du marché par les Chinois. ».

Ce qui devient évident, c'est qu'un plus grand nombre de ces propriétés minières, où l'extraction de minéraux critiques est prévue, au Québec et dans les provinces et territoires canadiens, sont exploitées ou acquises par des intérêts privés étrangers. Ces derniers sont principalement australiens, américains et britanniques et ils reçoivent l'aide, dans certains cas, de gouvernements étrangers.



Le gîte de minéraux critiques de Nechalacho dans les Territoires du Nord-Ouest



Carte de localisation des gîtes de minéraux critiques de Nechalacho et Nico dans les Territoires du Nord-Ouest, représentés par deux rectangles noirs. (cliquez pour agrandir)

La société australienne Vital Metals, grâce à l'augmentation de la production de sa mine d'éléments de terres rares (ETR) légères de Nechalacho dans les Territoires du Nord-Ouest, est devenue le deuxième producteur nord-américain de ces éléments utilisés dans les aimants des véhicules électriques, de l'aérospatiale, de la défense et de l'électronique, après la mine californienne de Mountain Pass.

Situé à environ 100 km au sud-est de Yellowknife, Cheetah Resources, propriété de Vital Metals, a commencé à extraire de petites quantités d'ETR de son projet Nechalacho. Il s'agit du premier projet du pays confié à une entreprise autochtone pour l'exploitation d'une mine sur son propre territoire.

La propriété du projet de métaux des terres rares de Nechalacho, située à Thor Lake, dans les Territoires du Nord-Ouest, est une riche ressource polymétallique de métaux rares avec un potentiel de récupération économique des ETR tels que le néodyme et le praséodyme, ainsi que le lithium, le zirconium, le béryllium et le niobium.

Le minerai comprenant les ETR doit être transporté par barge jusqu'à Hay River pendant l'été et en hiver par des routes de glace une fois que le gel est en place. Hay River est un port voisin doté d'un terminal de barges et d'une gare ferroviaire par une route majeure toutes saisons, accessible toute l'année. De là, le minerai riche en ETR sera acheminé à Saskatoon où il sera traité par le Conseil de recherches de la Saskatchewan. Une installation de traitement de plusieurs millions de dollars y est en cours de construction à cet endroit, avec un financement de la Saskatchewan et du gouvernement fédéral, qui permettra de raffiner les terres rares, puis de les expédier en Norvège et aux États-Unis pour une séparation fine des terres rares et leur vente.

Le gisement de cobalt-or-bismuth-cuivre de Nico

Le projet minier d'extraction de cobalt-or-bismuth-cuivre de Nico appartenant à Fortune Minerals est situé dans les Territoires du Nord-Ouest, à peu près à mi-chemin entre le Grand lac des Esclaves et le Grand lac de l'Ours, à environ 150 kilomètres au nord-ouest de Yellowknife, la capitale des Territoires du Nord-Ouest.

Le gisement Nico contient des réserves minérales prouvées et probables à ciel ouvert et souterraines totalisant 33 millions de tonnes contenant 1,1 million d'onces troy d'or, 37,3 millions de kilogrammes de cobalt, 46,3 millions de kilogrammes de bismuth et 12,3 millions de kilogrammes de cuivre.

Une raffinerie hydrométallurgique sur un site à Edmonton, en Alberta, qui produirait du sulfate de cobalt, de l'or, des lingots et de l'oxyde de bismuth, et du ciment de cuivre est prévue par la société minière.

En juin 2021, le site Web de Fortune Minerals mentionnait ce qui suit : « Fortune est engagé avec les gouvernements canadien et américain, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les municipalités pour accélérer le développement d'importants projets de minéraux critiques à court terme. La société souhaite obtenir un soutien financier pour la mise à jour de l'étude de faisabilité évaluant le nouveau site de la raffinerie et les optimisations. Les gouvernements sont également sollicités pour participer au financement du projet Nico par le biais de divers programmes et fonds communs de capitaux conçus pour promouvoir la croissance économique, la diversification de l'Ouest canadien, l'innovation en matière de processus et de produits, et l'approvisionnement en minéraux essentiels. Fortune a récemment été invité par l'ambassade des États-Unis à Ottawa à faire une présentation lors d'un séminaire virtuel qui aura lieu plus tard ce mois-ci et qui s'adressera aux fabricants américains de niveau 1 impliqués dans la défense, l'exploitation minière, l'aérospatiale, l'automobile, l'énergie et la technologie, et à renforcer les possibilités d'intégration verticale de la chaîne d'approvisionnement avec le Canada. »

Déjà, la route Tlicho de 200 millions de dollars financée par le gouvernement jusqu'à la communauté de Whati est presque terminée, ce qui signifie que la seule partie manquante sera une route de 50 kilomètres de Whati à la mine Nico. De plus, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest propose de connecter le réseau électrique de Yellowknife au réseau électrique de Talston, au sud du Grand Lac des Esclaves, où il y a un surplus d'énergie hydroélectrique. Si ce projet est mené à bien, Fortune pourrait construire une ligne électrique de 25 kilomètres jusqu'à Snare Hydro au lieu de construire sa propre centrale électrique.

Les composants des batteries lithium-ion

Le lithium est le troisième élément le plus léger, après l'hydrogène et l'hélium, et le plus léger des éléments solides. Son utilisation commerciale principale est comme initiateur de polymérisation, par exemple, dans la production de caoutchouc synthétique. Il est également largement utilisé dans la production d'autres produits chimiques organiques, en particulier les produits pharmaceutiques. En raison de sa légèreté et de son potentiel électrochimique négatif important, le lithium métallique, pur ou en présence d'autres éléments, sert d'électrode dans de nombreuses batteries primaires non rechargeables et dans les batteries de stockage au lithium rechargeables de haute puissance utilisées dans les véhicules électriques, les téléphones, les appareils photo et les autres appareils électroniques. Les alliages lithium-magnésium légers et les alliages lithium-aluminium résistants, plus durs que l'aluminium seul, ont des applications structurelles dans l'aérospatiale et d'autres industries.

Le cobalt est un métal magnétique à haute résistance avec une gamme variée d'utilisations importantes dans des produits allant des batteries rechargeables aux moteurs d'avion. Le cobalt est essentiel à la fabrication de batteries rechargeables haute performance comme les batteries lithium-ion utilisées dans les appareils électroniques portables, les véhicules électriques et les applications de stockage d'énergie fixes. Parmi ses nombreuses applications, on le retrouve dans les superalliages destinés à l'industrie aérospatiale pour fabriquer des turbines de puissance et de moteurs à réaction ainsi que dans des dispositifs électromécaniques comme les aimants, les moteurs électriques, les générateurs, les transformateurs et les bandes magnétiques de stockage et

les disques durs.

Dans les applications de production d'énergie, le graphite est utilisé dans les galets pour les réacteurs nucléaires modulaires et dans les composites à haute résistance pour les turbines éoliennes, marémotrices et houlomotrices. Dans les applications de stockage d'énergie, le graphite est utilisé dans les plaques bipolaires ainsi que dans les batteries des véhicules électriques où il agit comme anode dans les batteries lithium-ion. Actuellement, la majorité de la demande de graphite naturel repose sur plusieurs marchés traditionnels, tels que les réfractaires (28 %), la fonderie et les creusets (18 %), les lubrifiants (10 %) et d'autres applications traditionnelles et émergentes (28 %). Actuellement, les batteries lithium-ion représentent 16 % du marché et cette part ne cesse d'augmenter.

Le manganèse est essentiel à la production de fer et d'acier en raison de ses propriétés de fixation du soufre, de désoxydation et d'alliage. La sidérurgie, y compris sa composante sidérurgique, représente la majeure partie de la demande intérieure de manganèse, actuellement de l'ordre de 85 à 90 % du total. Le manganèse est également un composant clé de certains alliages d'aluminium largement utilisés et, sous forme d'oxyde, des piles sèches.

Le nickel est largement utilisé en raison de sa résistance à la corrosion. L'industrie aérospatiale est l'un des principaux consommateurs de superalliages à base de nickel. Les aubes de turbine, les disques et autres pièces critiques des moteurs à réaction sont fabriqués à partir de superalliages. Les superalliages à base de nickel sont également utilisés dans les turbines à combustion terrestres, telles que celles que l'on trouve dans les centrales électriques. Les 23 % restants de la consommation sont répartis entre les alliages d'acier, les batteries rechargeables, les catalyseurs et autres produits chimiques, la monnaie, les produits de fonderie et le placage.

Voir aussi « *L'approvisionnement de l'économie de guerre des États-Unis en minéraux critiques par Fernand Deschamps* », *LML*, 13 novembre 2021.

(Avec des informations du gouvernement du Canada, Vital Metals, Fortune Minerals Limited, Radio-Canada)

(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

PDF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

www.pccml.ca • redaction@cpcml.ca